

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT, article 4,

Vu le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, articles 7, 8, 12,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 22 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion, dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant, compte tenu de ce qui précède, que les 7 postes ouverts dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sont effectivement répartis ainsi qu'il suit :

- 3 postes de Rédacteur Principal 2ème classe
- 4 postes de Rédacteur

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne est établie comme suit :

Grade de Rédacteur Principal 2e classe :

Mme CLERC Muriel	Adjt Administratif Principal 1e cl	COMMUNAUTE DE COMMUNES GERARDMER DES HAUTES VOSGES S.I. MIXTE INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DPT DES VOSGES COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES
Mme COUVAL Karine	Adjt Administratif Principal 1e cl	
Mme ZANINI Karine	Adjt Administratif Principal 1e cl	

Grade de Rédacteur :

Mme GREMILLET Delphine	Adjt Administratif Principal 1e cl	Communauté de communes BRUYERES VALLONS DES VOSGES
		Liste Aptitude PI 28/06/2022
Mme DIEUDONNE Séverine	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de GERARDMER
Mme HAILLOUY Armelle	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de NEUFCHATEAU
Mme PIERRON Nathalie	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de UZEMAIN
Mme TOUSSAINT Catherine	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de SAINT DIE DES VOSGES

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022-12-G du 08 juillet 2022

Article 3 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges

Fait à Epinal, le 16 juin 2023
Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont